

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITE ARRIVE DANS L' AISNE

Laon, le 12 mai 2021

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité (CNI) dont l'actuel format date de 1995.

Le déploiement de la nouvelle carte d'identité est réalisé depuis le 15 mars dernier dans plusieurs départements pilotes, dont l'Oise. Pour l'Aisne et les 3 autres départements des Hauts-de-France la mise en œuvre de ce nouveau titre débutera le lundi 17 mai 2021. Ce dispositif sera généralisé à la France progressivement dans l'ensemble des départements avant le 2 août prochain.

L'usage de cette nouvelle carte d'identité reste inchangé et permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle peut également servir de titre de voyage, certains États (Union européenne et hors Union européenne) l'acceptant au même titre qu'un passeport. Elle demeure gratuite. Sa durée de validité est de 10 ans tant pour les majeurs que pour les mineurs.

A compter du 17 mai 2021, les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre (vol, perte, changement d'une donnée...) se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Les CNI en cours de validité au 2 août 2021 demeureront valables. À compter d'août 2031, les CNI « ancien modèle » dont la date de validité sera postérieure à cette date, seront toujours valables mais ne permettront plus de voyager dans les autres pays européens.

Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire. Réalisée en polycarbonate avec des inscriptions laser, elle comporte également des éléments en relief pour les personnes mal voyantes leur permettant de distinguer deux cartes de même format.



